

ANNEXE No 4

Q. Qu'elle ne convient pas au point de vue de fabrication?—R. Oui.

Q. Troisièmement, que le cuir n'est pas imperméable?—R. Oui.

Q. Que les semelles et talons ne sont pas protégés et que les fausses semelles sont souvent de mauvaise qualité?—R. Oui, nous avons découvert cela dans un grand nombre de cas.

Q. Ensuite, vous avez aussi découvert qu'on n'avait nullement modifié le cahier des charges?—R. Non, en n'a fait aucun changement.

Q. Parlons maintenant de la qualité des chaussures qui ont été commandées jusqu'à l'époque de votre enquête?—R. Il y a eu un petit changement, oui, changement de peu d'importance dans la cambrure.

Q. C'est là que je voulais en venir.—R. Si vous voulez examiner la pièce B attachée aux rapports de nos procédures vous trouverez ce qui est demandé au sujet de la cambrure—il m'est difficile de vous l'expliquer mais ceci a été modifié en octobre. Je crois que je ferais mieux de vous apporter le cahier des charges et je saurais mieux m'expliquer.

Q. Ce que nous aimerions voir sont les spécifications en vigueur au ministère avant celles-ci?—R. Ceci vous le montrera. Elles ne semblent pas montrer les changements exécutés.

Par l'hon. M. Murphy :

Q. On a déclaré, hier, que les spécifications que vous venez justement de nous montrer sont les anciennes et que d'autres ont été préparées en octobre et que, depuis cette date, il y en a eu d'autres encore?—R. Je vais vous expliquer tout cela. Il y avait des spécifications en vigueur, ceci est expliqué dans le rapport de nos procédures et on y fait allusion comme pièce "B". Elles ont été en vigueur de 1904, je crois, jusqu'au 1er octobre 1914.

Par M. Macdonald :

Q. Ce sont les spécifications d'après lesquelles les chaussures ont été fournies aux troupes permanentes?—R. Oui, ce sont ces spécifications qui devaient s'appliquer. Donc, ces spécifications ont été modifiées le 1er octobre, je crois, mais la copie déposée ici ne fait pas voir les changements. Je produirai l'original et les spécifications modifiées.

Par l'hon. M. Murphy :

Q. Il y a donc trois genres de spécifications?—R. Oui.

Par M. Macdonald :

Q. Je remarque qu'en interrogeant le lieutenant-colonel Brown—je fais allusion au rapport des procédures—après avoir attiré notre attention sur le fait que les spécifications portées à la pièce "B" sont celles dont dépend la fabrication des chaussures, vous dites: "Mais je remarque que les spécifications sont endossées par vous comme étant celles qui gouvernent la fabrications des chaussures jusqu'au 1er octobre 1914. Elles sont contradictoires. Pouvez-vous produire des spécifications gouvernant la manufacture des chaussures jusqu'à date?" La réponse est: "Sous tous les rapports sauf que les semelles sont entièrement doubles et que les talons sont cloués entièrement"?—R. C'est ce que j'ai dans l'idée mais je désirerais voir l'original, je constate que cette pièce ne donne pas les détails en entier.

Q. Y a-t-il eu une autre enquête tenue par les officiers des troupes permanentes à ce sujet?—R. Oh, oui, plusieurs.

Q. Où?—R. En divers endroits au cours des deux ou trois mois derniers.

Q. Quels endroits?—R. A Kingston, Montréal, Halifax....